



TERNAY



MuniciPRESSE info ®

www.ternay.fr



N°171 – 6 octobre 2017



BONS SPORT ET CULTURE

L'aide aux familles non imposables de Ternay qui inscrivent leurs enfants de moins de 18 ans à des activités sportives et culturelles, est reconduite par le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.). Cette participation correspond à la moitié de l'inscription plafonnée à 44 euros. La délivrance se fait en Mairie les mercredis après-midi de 13h45 à 17h00 **jusqu'au 25 octobre 2017 inclus**. N'oubliez pas de vous munir de votre avis d'imposition 2016.

VACCINATION ANTI-GRIPPE

Toutes les personnes âgées de 65 ans et plus peuvent se faire vacciner contre la grippe gratuitement.

Cette vaccination aura lieu le jeudi 26 octobre 2017 :

- A partir de 14h00 à l'école primaire de Fléviu le Haut.
- A partir de 15h00 en Mairie.

Inscriptions en Mairie (04.72.49.81.81) **au plus tard le 25 octobre 2017**.

Les personnes qui possèdent le bon de la sécurité sociale sont priées de le présenter impérativement le jour de la vaccination ou lors de l'inscription en Mairie.

AIDE CHAUFFAGE

Le C.C.A.S. accorde une aide financière pour le chauffage des ternaysards de plus de 70 ans dont le montant des ressources annuelles ne dépasse pas l'allocation de solidarité aux personnes âgées de la Sécurité Sociale : aide de 225 € pour l'année 2017.

Si vous entrez dans ce cadre, veuillez apporter en Mairie votre avis d'imposition 2016 ainsi qu'un relevé d'identité bancaire ou postal **avant le 24 novembre 2017**.

COMMUNIQUÉ POLICE MUNICIPALE

Le service de la Police Municipale constate, régulièrement, que certains parents d'élèves ne respectent pas le code de la route lorsqu'ils viennent récupérer leurs enfants aux écoles.

Il convient de rappeler que les trottoirs, les passages piétons, les accès pompiers et les entrées carrossables ne sont pas des aires de stationnement. Le dépôt minute quant à lui sert à déposer ou récupérer l'enfant dans un laps de temps assez court.

Les enfants doivent être assis dans des sièges adaptés et porter la ceinture de sécurité même sur une courte distance. Environ 85 % des accidents de la circulation ont lieu sur des trajets courts.

ENQUÊTE INSEE

L'institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) réalise une enquête sur l'histoire de vie et le patrimoine des ménages du 25 septembre 2017 au 31 janvier 2018.

OPÉRATION « BÉBÉ LECTEUR »

En 2017, le Département du Rhône a initié le dispositif « Bébé Lecteur » afin de familiariser, dès son jeune âge, l'enfant avec l'univers du livre : tout enfant né ou adopté au cours de l'année précédente reçoit ainsi un album unique, choisi, imprimé et édité par la collectivité.

Nous invitons tous les parents à venir retirer l'album de leur enfant à la Bibliothèque, munis de la lettre qui leur a été adressée par la Médiathèque Départementale. Un abonnement gratuit d'un an sera également offert pour toute la famille.

CULTUR'EN BUS

Le Cultur'en Bus sera présent à Ternay, place de la Mairie du 20 au 22 novembre 2017 pour les élèves des écoles primaires et le 22 novembre dans l'après-midi pour le public. Des activités sur le thème de la Première Guerre Mondiale seront animées par un médiateur culturel, une exposition ouverte à tous « 14-18 : la Première Guerre Mondiale à Lyon » sera présentée à la Bibliothèque pendant tout le mois de novembre 2017. Cultur'en Bus est un outil de développement culturel du Département du Rhône. Ancien bibliobus, il a été complètement réaménagé en un espace culturel mobile intervenant auprès du public dans les collèges, les bibliothèques ou encore les événements et sites touristiques.

PERMANENCE ETAT CIVIL

Les prochaines permanences Etat Civil du samedi (9h00 à 12h00) se tiendront les 7, 14 octobre et les 4, 18 et 25 novembre 2017.

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunis en séance ordinaire le mardi 26 septembre 2017, les élus du Conseil Municipal ont :

- **DECIDÉ** pour la taxe d'habitation d'instituer l'abattement spécial à la base de 20 % en faveur des personnes handicapées ou invalides ;
- **ÉMIS** un avis défavorable sur la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Communay ;
- **APPROUVÉ** le versement d'une participation financière de la Communauté de Commune du Pays de l'Ozon au bénéfice de notre commune pour la rénovation des trois salles mises à disposition au Château de La Porte à l'école de musique.